



Trouble de voisinage par tabagisme passif provenant de balcons

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 2 août 2018

Bonjour à tous,

Je sais que ce sujet a été évoqué à maintes fois, mais je pose à nouveau cette question pour savoir si certaines choses ont évolué...

Je suis confronté au tabagisme passif à cause d'un couple de qui vient d'emménager juste en dessous de chez moi, et qui fume non-stop juste en dessous de mon balcon.

C'est pire lorsqu'ils ont des invités et que tout le monde fume ! On dirait le club des joyeux fumeurs

Donc, odeur et fumée qui envahissent mon appartement, impossible de profiter du balcon, obligé de rester cloîtrés durant les soirées fumette, odeur persistante... Bref, la galère !

L'agence de location fait la sourde d'oreille (comme d'habitude) et les principaux intéressés se contre-fichent de nous polluer.

Que reste-t-il comme solution ? A part déménager...

Je vous remercie.

Réponse :

Pour l'heure, seule l'évocation d'une situation de [trouble de voisinage](#) peut être envisagée dans la situation qui vous préoccupe

Les moyens légaux pour vous défendre sont toujours :

- [Le conciliateur de justice](#) et,
- En cas de solution inenvisageable par la conciliation, seul [le recours judiciaire](#) reste un axe de défense possible.

DNF a édité une Brochure « [Tabagisme passif, savoir se protéger dans les lieux d'habitation](#) » que vous pourriez parcourir

Des plaintes exaspérées de plus en plus nombreuses sur ce thème parviennent à l'association. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail actif a été créé par l'[antenne régionale d'Ile de France](#). Il est possible de se joindre à leurs travaux de réflexion ou de les encourager en [adhérant](#) à l'association.